

**Par chance que la stupidité ne tue pas!**

Comme le disait Michel Désautels à son émission en après-midi à Radio Canada : « *Je ne pensais pas vivre assez vieux pour voir ça!* », censurer la chanson d'Édith Piaf, « l'hymne à l'amour », par un professeur de musique, avec l'appui de ses collègues et de la commission scolaire, tout simplement parce que le mot « Dieu » apparaît, est non seulement déprimant, mais décevant. Dans son communiqué, la députée péquiste d'Hochelaga-Maisonneuve, Carole Poirier se dit étonnée, mais non surprise de la décision de l'école et de la commission scolaire, qui justifient leur décision par l'absence de directives claires de la part du gouvernement, sur tout ce qui entoure les accommodements raisonnables. Il faut donner suite au rapport de la commission Bouchard-Taylor au plus vite!

Par ailleurs, faut-il légiférer et baliser le « gros bon sens »? En quoi cette phrase de la chanson : « *Dieu réunit ceux qui s'aiment* », remet-elle en question la laïcité au Québec? Est-il nécessaire pour un prof de musique d'avoir une maîtrise en théologie pour expliquer à des jeunes de 10 et 11 ans, ce que signifie cette phrase dans une œuvre classique qui appartient au répertoire francophone? Si nous sommes devenus incapables de dire le mot « Dieu » ou celui de « Jésus » dans une école du Québec, nous avons là un grave problème : il faudrait aussi censurer les jurons et les sacres qu'on entend un peu partout et même dans nos cours d'école.

Je veux bien croire que ce prof de musique est très apprécié de ses élèves, mais son manque de jugement est alarmant. Ce pauvre prof doit avoir de la difficulté à dire à ses élèves le nom de leur école, puisqu'il s'agit de *Saint-Gabriel-Lalemant*. Il ne faudrait pas qu'un élève ose lui demander qui était ce Gabriel Lalemant, ce religieux Jésuite qui a été décapité par les Iroquois, au début de la colonie, puisque, selon le président de la commission scolaire, plusieurs éducateurs marchent sur des œufs lorsque confrontés à ces questions. Par chance que la stupidité ne tue pas!

Et le plus cocasse de toute cette histoire, c'est l'interdit entourant une chanson d'Édith Piaf, parce que trop religieuse, cette grande dame qui n'était pas prisee par l'Église catholique de son temps, à cause de sa vie plutôt libérale et tumultueuse. C'est là l'ironie de l'histoire!

**Raymond Gravel ptre**  
**Diocèse de Joliette**  
**Directeur spirituel des pompiers et des policiers.**